

Interpellation urgente

**Horaires des classes enfantines (1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> Harmos) : rentrée 2013, la communication est-elle suffisante ?**

A la rentrée scolaire 2013, les classes enfantines, désormais obligatoires et appelées 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> Primaires (Harmos), devront dès fin août avoir quatre périodes supplémentaires sur ces deux années.

Le Conseil des établissements scolaires a décidé lors de sa séance du 24 mai 2012 fin août, d'accepter la proposition suivante faite par la Municipalité :

- En 1<sup>e</sup> année, les écoliers iront 20 périodes à l'école, soit tous les matins, **mercredi y compris** ;
- En 2<sup>e</sup> année, les écoliers iront 24 périodes à l'école, soit tous les matins et après-midis, **sauf le mercredi (matin et après-midi)**.


Cela signifie que certains enfants devront être retirés de leur structure de garde (crèches, mamans de jour) en 1<sup>e</sup> année le mercredi matin et que leurs parents devront retrouver une structure de garde pour la deuxième année pour le mercredi matin.

Lors de la séance précitée, il avait été précisé à ce sujet, « *il s'agira de consolider le cadre horaire et d'envisager les incidences sur les infrastructures de garde pour les 2P qui auront congé le mercredi matin. La question essentielle de la communication envers les partenaires fera l'objet d'une attention particulière* » (PV de la séance du 24.05.2012 du CEL, p. 3).


Nous remercions dès lors la Municipalité de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Une campagne d'information destinée aux parents a-t-elle été mise en place pour la rentrée 2013?
2. La Commune de Lausanne envisage-t-elle de prendre des mesures pour permettre aux parents de retrouver une structure de garde pour leurs enfants le mercredi matin en 2<sup>e</sup> année?
3. Cet horaire fera-t-il l'objet d'une réévaluation après quelques années d'expérience ?

Lausanne, le 14 mai 2013

  
Florence Bettschart-Narbel

Groupe PLR



PA 

Du 16 MAI 2013

La Municipalité prend acte

renvoi à  
EJCS

